

INSERTIONS.

Ecole polytechnique fédérale à Zurich.

La chaire de mécanique technique et de théorie des machines à l'Ecole polytechnique fédérale est actuellement à repourvoir. L'étendue de ces deux disciplines permettrait au besoin un dédoublement.

Les postulants, soit à la chaire complète, soit à l'une des chaires qui pourraient être créées par un dédoublement, sont priés de s'annoncer auprès du soussigné jusqu'à la fin du mois de Juillet prochain, et de lui envoyer en même temps leurs titres et certificats, les ouvrages qu'ils peuvent avoir publiés et un curriculum vitæ. Le soussigné donnera des renseignements plus détaillés sur la position et les avantages qui y sont attachés.

Zurich, le 22 Mai 1871.

Le Président de l'Ecole polytechnique fédérale:
C. KAPPELER.

Publication.

La naturalité de la personne ci-après désignée, dont l'acte de décès a été transmis, doit être constatée, savoir :

Aloÿs Bisig?, journalier, né à Zurich?, décédé à Paris le 5 Octobre 1869, à l'âge de 53 ans 8 mois.

Les Chancelleries d'Etat des Cantons, ainsi que les autorités de police et de commune sont priées de prêter leur coopération dans le but susmentionné.

Berne, le 5 Mai 1871.

La Chancellerie fédérale.

Publication.

Le public est informé par la présente que les assises fédérales concernant les événements qui se sont passés à Zurich les 9—11 Mars dernier, s'ouvriront mardi 30 Mai prochain.

Les débats auront lieu dans la salle du Conseil cantonal à Zurich.

La séance commencera le 30 Mai à 10 heures et les jours suivants à 8 heures du matin.

Les jurés, les experts, les témoins, le Procureur général, les accusés et les parties lésées seront assignés par une circulaire particulière.

Zurich, le 14 Mai 1871.

Le Président de la Chambre criminelle
du III. arrondissement fédéral des assises :

N. HERRMANN, Juge fédéral.

Citation édictale.

Simon Leber, de Döttingen, Canton d'Argovie, né en 1849, célibataire, ci-devant serrurier à la Neumühle à Zurich, est accusé d'avoir pris part aux actes qui ont eu lieu le 9 Mars dernier à Zurich, et a pour ce fait été renvoyé devant les assises fédérales; son domicile actuel étant inconnu, il est assigné d'office à se présenter mardi 30 Mai prochain à 10 heures du matin devant le Jury fédéral à la Maison-de-Ville à Zurich, à défaut de quoi il sera procédé contre lui à teneur de l'article 133 de la loi fédérale sur la justice pénale.

Zurich, le 18 Mai 1871.

Le Président de la Chambre criminelle
du III. arrondissement fédéral des assises :

N. HERMANN.

Expositions agricoles en Hongrie.

D'après une communication du Consulat I. R. austro-hongrois à Genève, il y aura cette année dans différentes contrées de la Hongrie des expositions de machines et instruments pour l'agriculture, savoir :

1. à Gyöngyös (station de chemin de fer), le 29 Juin, organisée par la Société d'agriculture du Comitat de Hevès ;

2. à Miskolcz (station de chemin de fer), le 3 Juillet, organisée par la Société d'agriculture du Comitat de Hevès.

Des machines à faucher seront exposées dans ces deux localités. A Gyöngyös, le premier prix consiste en une médaille d'or avec 100 ducats ; à Miskolcz, en une médaille d'or et 50 ducats.

3. A Grosswardein (station de chemin de fer), du 14 au 17 Septembre, par les soins de la Société agricole du Comitat de Bihar ;

4. à Dicső-Szent-Márton, dans la première moitié d'Octobre, par les soins de la Société agricole du Comitat de Küküllövar ;

Les expositions mentionnées sous 3 et 4 sont des expositions agricoles générales.

Relativement à toutes les expositions ci-dessus, il est à remarquer ce qui suit :

- a. les objets d'exposition doivent être adressés aux susdites Sociétés d'agriculture ;
- b. les frais de transport des objets, ainsi que le représentant jugé nécessaire, sont à la charge de l'exposant ;
- c. le Ministère R. de Hongrie pour l'agriculture, l'industrie et le commerce a fait les démarches nécessaires en vue d'une réduction de taxe pour le transport des machines et instruments ; le Consulat I. R. à Genève sera à même d'en communiquer le résultat en temps et lieu ;
- d. les envois accompagnés de déclarations régulières seront traités en franchise de droits à l'entrée.

Deux expositions agricoles ont déjà eu lieu du 7 au 9 Mai dernier à Keeskemet, et à Miskolcz du 14 au 21 Mai.

Berne, le 19 Mai 1871.

La Chancellerie fédérale suisse.

Notification.

Par la présente le Baron Frédéric de Varicourt, de domicile inconnu, est invité à comparaître le 15 Juin 1871, à 10 heures du matin, par devant le Tribunal de Marmaros, siégeant à Szigeth, pour y répondre dans un procès à lui intenté pour paiement de 21,087 florins 88 kreuzer, plus les intérêts de cette somme, à la requête du sieur Gabriel Mihályi de Apsa, demeurant à Pesth, et cela en vertu du § 269 de la procédure judiciaire. Il est notifié en même temps au Baron de Varicourt que l'avocat Guillaume Kicsfalusy a été désigné pour représenter ses intérêts et qu'en conséquence il est tenu, soit de lui faire parvenir ses instructions, soit de faire choix d'un autre avocat et, à défaut de l'un et de l'autre, il devra s'attribuer les conséquences de l'omission.

Fait le 30 Mars 1871 à Szigeth dans la séance du Tribunal du Comitat de Marmaros.

En l'absence du Président du Tribunal,

Le Substitut :

Jules Jankowich, ^{m/p} notaire.

Publication.

En nous référant à notre communication insérée dans la Feuille fédérale, portant que les titres de voyage réguliers des ressortissants suisses n'ont plus besoin du visa de Légation pour l'entrée en Autriche*), nous informons le public que la Légation austro-hongroise près la Confédération suisse a déclaré, par note du 29 Avril dernier, qu'elle a été chargée par ordonnance ministérielle de refuser le visa des passeports non exigé par la loi, lors même qu'il serait sollicité, par le motif qu'une dérogation à l'ordonnance pourrait faire naître chez les autorités de la frontière des doutes sur leur validité.

Le visa des passeports et autres titres de voyage a été aussi supprimé dans tous les Etats de l'Empire allemand, en Belgique, en Italie, dans la Grande-Bretagne, dans les Pays-Bas, dans le Danemark et en Espagne.

Berne, le 5 Mai 1871.

La Chancellerie fédérale.

*) Voir Feuille fédérale de 1862, vol. III, pages 57 et 541.

" " " " 1866, " III, " 67.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

- | | | |
|---|---|---|
| 1) <i>Buraliste</i> et facteur à Allschwyl (Bâle-Cam- | } | Traitement annuel, à |
| pagne). | | fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 9 Juin 1871, à la |
| 2) <i>Conducteur</i> du V ^e arrondissement de Bâle. | } | Direction des postes à Bâle. |
| 3) <i>Facteur</i> de lettres à Wezikon (Zurich). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 9 Juin 1871, à la Direction des postes à Zurich. | | |
| 4) <i>Commis de poste</i> à Genève. Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 9 Juin 1871, à la Direction des postes à Genève. | | |
| 5) <i>Chargeur-waguemestre</i> à Porrentruy (Berne). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 9 Juin 1871, à la Direction des postes à Neuchâtel. | | |
-

1) *Adjoint* à la Direction des péages à Lausanne. Traitement annuel fr. 2400 en maximum. S'adresser, d'ici au 12 Juin 1871, à la Direction des péages à Lausanne.

2) *Dépositaire* et facteur à Oberuzwyl (St. Gall). Traitement annuel, à fixer lors de la nomination. S'adresser, d'ici au 2 Juin 1871, à la Direction des postes à St. Gall.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1871
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	21
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.05.1871
Date	
Data	
Seite	444-448
Page	
Pagina	
Ref. No	10 061 897

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.